

Motion du 6 septembre 2023 de M. Pascal Holenweg: «Une première quinzaine d'août sans voitures (mais pas sans forains) sur les quais de la rive droite».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'acceptation par le Conseil municipal, le 23 juin 2020, de la motion M-1547 demandant une fermeture des quais durant tous les week-ends de l'été 2020;
- l'acceptation par le Conseil municipal, le 29 juin 2021, de la motion M-1175 intitulée «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» et l'acceptation par le Conseil administratif, dans sa réponse à ladite motion, du principe de journées sans voitures qui, bien qu'ayant un coût important évalué par le Canton de Genève à 200 000 francs par événement, seraient susceptibles de mettre en valeur le paysage le plus connu de Genève, de permettre le développement d'animations de proximité en faveur de la population et d'occasionner un bénéfice environnemental au travers de la réduction du trafic;
- la volonté de la Ville de Genève, telle qu'exprimée par le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (LC 21 211), en son article 9, alinéa 3, de maintenir les activités d'animation au centre-ville;
- le souhait des habitants de pouvoir utiliser le pourtour de la rade pour des activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs, et la disponibilité de certains professionnels, notamment les forains, de leur en proposer;
- que lors du «pont» de l'Ascension 2023 la Ville et le Canton ont offert à la population quatre jours de festivités sur les quais, en les fermant à la circulation, et que 800 000 personnes ont pris part aux festivités Feu ô lac, dont 600 000 pour assister aux trois représentations de drones;
- l'importance reconnue par le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (LC 21 211), en son article 9, alinéa 3, de maintenir les activités d'animation au centre-ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place, avec le Canton de Genève, une «quinzaine sans voitures» sur la rive droite de la rade, en fermant à la circulation motorisée, à l'exception des transports en commun et des véhicules de secours, le quai Wilson, le quai du Mont-Blanc et le quai des Bergues durant les deux premières semaines du mois d'août, dès 2024;
- à autoriser sur ces quais et pendant cette période l'installation des forains et de stands d'alimentation, sans emprise sur les pelouses et les berges et en garantissant l'accès public au lac.